



Appel à candidature Nouveaux Territoires Engagés

Pour les territoires qui souhaitent structurer leur démarche stratégique de prévention et de gestion des déchets dans une dynamique de progrès



- **Réduire la production** des déchets via l'élaboration et l'adoption d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- **Engager la réflexion pour optimiser le SPPGD** via l'élaboration d'une feuille de route stratégique et prospective sur l'évolution du SPPGD, incluant les volets financiers, organisationnels, techniques, juridiques
- **Engager des actions opérationnelles** de prévention et gestion des déchets contribuant à l'atteinte des objectifs du PRPGD

Cet appel à candidature NTE s'adresse :

- aux EPCI à compétence collecte ou collecte et traitement n'ayant pas bénéficié d'aides directes de l'ADEME dans le cadre des appels à projets « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (ZDZG), « Territoires Economes en Ressource » (TER) ou « Tarification Incitative »
- hors Communautés d'Agglomération, Communautés Urbaines et Métropoles

L'appel à candidature « Nouveaux Territoires Engagés » permet de **soutenir** :



- le recrutement d'un **chargé de mission** prévention et gestion des déchets pour conduire une animation territoriale sur 12 mois (reconductible 1 fois)
- la réalisation d'**études et de prestations d'accompagnement**
- la mise en œuvre d'**actions de communication, sensibilisation** et l'acquisition d'**outils reporting** du service

La collectivité s'engage à **atteindre les objectifs de progrès suivant en 24 mois** :



- Adopter un PLPDMA et définir les modalités de sa mise en œuvre (moyens humains, gouvernance...)
- Former la personne recrutée comme chargé de mission prévention et gestion des déchets qui participera aux actions proposées dans le cadre du réseau SPPGD
- Renseigner la matrice des coûts et organiser une restitution avec les élus et la direction
- Communiquer sur le financement et le coût du SPPGD
- Réaliser 3 engagements complémentaires au choix (optimisation, tri à la source des biodéchets, indicateurs et outils de suivis, sensibilisation, réemploi, prévention, valorisation, études...)

Critères d'évaluation :



- Situation du territoire en matière de production et de traitement des déchets
- Niveau d'avancement de l'élaboration du PLPDMA
- Moyens humains dédiés au SPPGD
- Niveau d'ambition et la qualité des engagements de progrès prévus sur 24 mois